

Aigle, le 25 novembre 2020



Rapport de la Commission du

Préavis municipal n°2020-25 du lundi 26 octobre 2020

relatif à

**L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE ET LA CRÉATION
DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « ORPC DU DISTRICT D'AIGLE »**

Premier membre	Philippe RANC (Alt-V)
Membres	Fabrice COTTIER (PLR) Marc-Olivier DRAPEL (PLR) Okita LUSSAMAKI (PSA) Alain GILLIERON (EA) Pierre-Alain SCHWEIZER (PLR) Stéphane TILLE (UDC)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Municipaux, cher(e)s Collègues,

La Commission a siégé au complet le mercredi 25 novembre à 19h00 à la salle Tübingen en présence du Municipal Jean-Luc Duroux.

La Commission remercie Monsieur Jean-Luc Duroux qui nous a largement consacré de son temps pour nous présenter le projet de création de l'Association intercommunale de l'ORPC du district d'Aigle.

Bref historique et description du projet

Avec le projet AGILE, le Canton s'est doté d'une nouvelle loi sur la protection civile (PCi) qui structure le territoire en 10 régions, à l'instar des 10 districts. Jusqu'à ce jour, notre commune est actuellement liée par une convention datant du 6 août 1998 qui n'est cependant plus conforme à la loi vaudoise. L'objet de ce préavis est donc de mettre à jour cet aspect légal en adoptant les statuts de l'Association intercommunale de l'ORPC. M. Jean-Luc Duroux explique à la Commission qu'en fine, le fonctionnement de la PCi sera analogue à celui d'une Commune avec un législatif, le Conseil intercommunal, un exécutif, le CODIR et une Commission de gestion.

Ces présents statuts ont d'ores et déjà été travaillés par une précédente commission consultative ainsi que par le Comité de direction et ont été validés par les entités juridiques du Canton. A ce jour, les statuts doivent désormais être validés par les différentes communes sans possibilité d'amender ces statuts, ce qui forcerait l'ensemble des Communes à recommencer le processus. Ces statuts sont actuellement donc en cours de validation sur l'ensemble des Communes, tenant compte que la nouvelle association doit être opérationnelle au 1^{er} juillet 2021, date marquant l'entrée de la nouvelle législature 2021-2026.

Discussion

M. Jean-Luc Duroux répond à un commissaire qui demande les rôles et les missions de la PCi, l'article 4.2 des statuts donnant déjà un reflet de ses missions.

La Commission relève que l'adoption de ces statuts n'a aucune incidence financière sur les budgets des Communes membres. Notons cependant que la loi vaudoise impose un plafond d'endettement, plafond fixé à 1 million, laissant ainsi une certaine marge de manœuvre à l'Association sur d'éventuels investissements.

La Commission relève cependant que, dans un souci d'efficience et d'efficacité du travail, il aurait pu être souhaité par la Municipalité que les mêmes commissaires siègent pour cette présente et dernière commission traitant d'un même sujet.

Conclusions et remarques

Au cours de la riche discussion qui s'en est suivie, la Commission a relevé deux points qui méritent de figurer au présent rapport :

D'une part, elle souhaite que le Conseil communal reçoive un rapport annuel à présenter en plenum, voire à intégrer éventuellement dans le cadre d'un rapport de gestion.

De plus, la Commission a longuement discuté de la possibilité de nommer des suppléants au Conseil intercommunal, sachant que cette possibilité existe dans d'autres commissions intercommunales, à l'instar de l'Association du Stand de tir et adresse cette dernière remarque en vœux à l'attention du CODIR.

En conclusion, la Commission unanime a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n°2020-25 du lundi 26 octobre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter, tel que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle
2. d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

Pour la Commission



Le rapporteur
Philippe Ranc